

M/G.

REPUBLIQUE DU RWANDA

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU PAYSANAT

Kigali, le -5. DEC. 1962

(1) N° 11/1704/Rqju

TRANSMIS copie pour information à:  
Monsieur le Préfet (TOUS) *Shangugu*  
Monsieur Descamps, Directeur de la  
RÉGIE PYRÈTHRE à KINIGI.

LE CHEF DU SERVICE DE L'AGRONOMIE  
RWANZEGUSHIRA A.-

*Rwanze*

A Monsieur l'Agronome de Préfecture  
(TOUS)

Monsieur l'Agronome,

J'ai l'honneur de vous transmettre en  
annexe copie de la lettre n° 120/R/43 du 23 Novembre 62  
de Monsieur DESCAMPS, Directeur de la Régie Pyrèthre  
de Kinigi en Préfecture de Ruhengeri.

LE CHEF DU SERVICE DE L'AGRONOMIE.

RWANZEGUSHIRA A.-

(sé)

Ref. n° :

Annexe :

Objet :

**Pyrèthre pour  
Préfecture.**

*cl*

9003

TERRITOIRE SHANGUGU
À TRAITER PAR <i>Copie au Préfet</i>
INDICATURATION
DATE DE RÉCEPTION <i>20/11/62</i>

*2823*

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en vue des tests Antestiopsis de 1963, l'O.C.I.R.U. octroie gratuitement à chaque Préfecture 50 Kgr de Poudre de Pyrèthre.

Les quantités destinées à chaque Préfecture vous seront fournies par la Régie Pyrèthre au cours du mois de décembre 1962.

Les Préfectures qui désireraient obtenir à leurs frais, des quantités supplémentaires de poudre devraient me le faire savoir télégraphiquement le plus tôt possible.

LE DIRECTEUR DE LA REGIE PYRETHRE  
sé/ DESCAMPS Ph.